L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 3 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une femme de couleur d'un certain âge comme bonne d'enfants. On préférait qu'elle parlât l'anglais et le français. Il doit être bien recommandée. S'adresser au No 81 rue du Canal. 31mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Boulangerie et marché privé, avec les installations, rue Levée, entre Trisou et Delery. S'adresser sur les lieux.
3 avril—7f

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed balls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COPERIBET, Magnolia coin Joséphine.
31 mars—2 sem

A LOUER.

VASTE MAISON à louer; établie en grocerie; convenable pour entrepôt d'affaires, coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1½ New St-Bernard.
20mars—2sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE SYNDIC.

Eugène Fonlon vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 20,939. En vertu d'un ordre de vente en date du 28 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 10 avril 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le reste et fonds de marchandises de l'insolvable lui vendu, consistant de marchandises, articles de fantaisie, installations, comptoirs, etc., en lots et pour du comptant au plus haut enchérisseur ou enchérisseur, au local No 12 rue de Chartres, troisième étage.

A. McLEAN, Syndic,
29 mars—29—avril 2,7,10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,762—Division A—Attendu que Mme Veuve Anne Pierre, née Ville, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 avril—2 6 11

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,151—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pfeifer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mars—27 31 6 avril

Succession de Jean Ferran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,512—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Larquié, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mars—28—2 6 avril

Succession de James Minto Witherspoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 26,511—Division E—Attendu que Jackson Thorn well Witherspoon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Minto Witherspoon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30 avril 4 Greffier.

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,589—Division E—Attendu que Charles Taylor Gauche a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
31 mars—31—5,9 avril Greffier.

Succession de F. C. Riviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,919—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Christina Jurgens, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
30 mars—30 avril 4 7 a.

Succession de Jean Pierre Rondé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 16,417—Division E—Attendu que Mareeline Deffer, veuve de Jean Pierre Rondé, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Rondé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
24mars—24—1,5avril Greffier.

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,545—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mars—26 30—4 avril

Succession de Simon Chapsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,151—Division E—Attendu que Mille Jennie Chapsky, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice-testamentaire dative dans la succession de feu Simon Chapsky, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28mars—28. 2. 6 avril.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans—No 9,016—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le LUNDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans dans (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 200, borné par les rues Washington, Express, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. Amiot, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, meubles, installations, etc.

Gustave Devron vs Hermann Oelsman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, au local No 12 rue de Chartres, troisième étage,

LUNDI, 8 AVRIL 1889,

à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., ainsi que les installations de magasin, vitrines, meubles, etc.

Le tout tel qu'après un inventaire enregistré dans mes bureaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mars—28. 4. 8 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares et Whiskey-quinine.

L. Field & Cie. vs. Lehman & Frois, agents, Mme Jane Lehman, Wright & O'Connor vs même.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,009 et 22,010—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux et heures ci-après désignés, le MERCREDI, 10 avril 1889 à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres :

25 gros 2625 cigares.
2 gros prix 47 boîtes whiskey-quinine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30mars—30—3,10avril

PEERLESS DYES Les meilleures. Chez Dumonteil.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

A SAISIR

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et a reçu sanction officielle dans la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nos chèques, par les présentes, vos tous précédens à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que sous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnent l'assurance. ont lieu avec la plus grande bonneté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signature.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DE LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on peut renseigner chez l'un quelconque des vendeurs, ou s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera que vos lettres sont plus rapides de la Poste en voyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Référence : Les banques : La Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Souvenez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix modique est contrefait ou sans valeur.

Souvenez-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux de dernière instance, comme étant des plus sûres et des plus sacrées.

GROS LOTS $300,000

Grand Tirage Mensuel.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustavus Devron vs. Hermann Oelsman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 8 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny, rue des Champs-Elysées, entre Annette et Bons-Enfants, et la rue en arrière étant la rue Marigny. Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-deux sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur; mesure en cause, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant présé sur le stock, dit pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et les dépenses additionnelles de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions, huit pour cent d'intérêt par an sur cette dite dépense somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1875, huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi la frais de ladite affaire et de la vente ci-après, et les frais de ville et l'Etat sur ladite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothéquée non encore dûe, mais dont le paiement peut être demandé d'ici au 1er Janvier 1889 par les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

AVIS AUX CRANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert B. Mitchell vs ses créanciers—No 26,621—Ordre de Cour—La cession du propriétaire du pétitionnaire, Robert Mitchell, est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que tous les créanciers soit convoqué et tenue par devant Ferdinand Kitchner, notaire, le MARDI, 16 avril 1889, à 11 heures a. m., dans le bureau d'acquêts de la propriété faite dans cette affaire par la pétit onnaire, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de son dette, et aussi dans le but d'élire un syndic et voter sur telles matières qui pourraient leur être présentées, et en attendant que toutes procédures, indiquées dans la pétition, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1889.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Avril—3 f au 16 avril

Joseph E. Comes vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,137—Division C, A vis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
2avril—2. 6. 11. Greffier.

William J. Ambruster et Alonzo Sharp ; comme raison sociale et individuellement, vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DIT RICT pour la paroisse d'Orléans,—No 25,059.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius L. Beer, comme syndic provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
31 mars—31 avril 5 9 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Geo H. Balsley vs ses créanciers—No 20,260 Division B—Ordre de Cour—La pétition suivante étant reçue et la requête accordée, la réunion des créanciers du dit insolvable G H Balsley soit tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 12 avril 1889, à onze heures a m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne serait pas accepté et le syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est de plus ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1889.

Signé : FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 mars—5f au 1er mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jacob Frank vs ses créanciers—No 26,816—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Frank Hollerbach, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Fitcho, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 17me jour d'avril 1889, à 11 heures a m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Henderson Esq., syndic provisoire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889

[Signé :] M. R. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
M. F. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John G. Scannell, John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 23me jour d'avril 1889 à 10 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels partie restante de la dite succession insolvable, et ses membres, sera disposé pour considérer et décrire sur quels termes aucune des réclamations apparaissant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvabl à sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN. Député Greffier.
22 mars—4 f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL, Ville de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir—

Emma L. Glaser vs F. H. Ehlers, son mari—No 24,371—Division B.

Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves s'entrent faveur de la plaignante et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la plaignante Emma L. Glaser et contre le défendeur F. H. Ehlers, son mari, dûment autorisé à actionner en justice, soit maintenant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.

Jugement rendu le 13 février 1889.

Jugement signé le 19 février 1889.

Signé : FRED. D. KING.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
14 mars—14 26—28 av

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ordre de Cour—Le 11 mars 1889, à onze heures a m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne serait pas accepté et le syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est de plus ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1889.

Signé : FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 mars—5f au 1er mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Benton vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,925—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville, ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et sept pieds de face à la rue St-Claude.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V Meyer versus la veuve et héritiers de Pierre Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,343—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrate et Bons-Enfants, et par le No 1378, d'après un plan dressé par M. Lafaye, notaire, comme plan No 24. Cet îlet de terre mesurant 264 pieds de façade sur les lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrate et Bons-Enfants.

2° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 100 pieds 9 pouces 8 lignes de front aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, îlot lot mesurant 106 pieds 9 pouces.

3° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1, 13 inclusivement, et mesurant ensemble 1,400 pieds, les lots Nos 1, 2, 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, les lots Nos 3 et 4 pouces 4 lignes de face à la rue Magistrate, et les lots Nos 9, 11, 10 et chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 106 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 étant de 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 106 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, comprenant les anciens notaire. Le dit îlet mesure, au plan américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny, Bons-Enfants, Champs-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place

III. Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrate, d'après un plan de Vellquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, notaire. Ces lots mesurent, au plan américain, ensemble 159 pieds, 10 pouces, un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7,14 21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Perdido entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 18 9, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre vacant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Promenade Publique, Tonti et Conti, mesurant vingt huit (28) pieds on (1) pouce et sept (7) lignes de face sur la rue St-Pierre, sur cent (100) pieds de profondeur, et ayant sept (7) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V Meyer versus la veuve et héritiers de Pierre Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,343—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrate et Bons-Enfants, et par le No 1378, d'après un plan dressé par M. Lafaye, notaire, comme plan No 24. Cet îlet de terre mesurant 264 pieds de façade sur les lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrate et Bons-Enfants.

2° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 100 pieds 9 pouces 8 lignes de front aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, îlot lot mesurant 106 pieds 9 pouces.

3° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1, 13 inclusivement, et mesurant ensemble 1,400 pieds, les lots Nos 1, 2, 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, les lots Nos 3 et 4 pouces 4 lignes de face à la rue Magistrate, et les lots Nos 9, 11, 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 106 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 étant de 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 106 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, comprenant les anciens notaire. Le dit îlet mesure, au plan américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny, Bons-Enfants, Champs-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place

III. Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrate, d'après un plan de Vellquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, notaire. Ces lots mesurent, au plan américain, ensemble 159 pieds, 10 pouces, un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7,14 21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Perdido entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 18 9, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 9, dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Baronne, Dryades et Lafayette, mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue South Poydras, 20 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 113 pieds 8 pouces de profondeur, avec une allée commune au lot No 10. Loué à raison de $40 par mois, sans bail.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Canal, Dauphine et Bourbon, mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane sur 96 pieds de profondeur. Ce lot est connu comme le No 126 rue de la Douane. Il se loue $40 par mois avec un bail qui expirera le 30 septembre 1889.